



BULLETIN D'ADHESION 2014

A REMPLIR ET A ADRESSER AVEC VOTRE OU VOS CHEQUE(S).

✈ Pour plus de souplesse, vous pouvez **opter pour le paiement en 2 fois**, avec envoi de 2 chèques.

Le 1^{er} sera encaissé à réception, le second à convenance (vous préciserez le mois d'encaissement au verso du chèque mais au plus tard le 15 décembre de l'année en cours).

A QUI ADRESSER VOTRE COTISATION ?

Etablissez votre (vos) chèque(s) à l'ordre de :
Et expédiez-le(s) avec ce bulletin rempli à cette adresse :

SNICAC

SNICAC-FO (Olivier RICHARD)
DSAC/Sud-Est
1, rue Vincent Auriol
13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

NOM, PRENOM :

CORPS :

SERVICE ET LIEU D'AFFECTATION :

TEL. BUREAU :

COURRIEL (pour ceux qui ne sont pas dans la base AMELIA) :

ADRESSE PERSONNELLE (pour l'envoi de certains courriers du syndicat) :

BARÈME DES COTISATIONS 2014

COUPLE D'ADHERENTS : le montant de la deuxième cotisation est à demi tarif !

REMUNERATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE	IMPACT FISCALITE (66%)	
		REDUCTION D'IMPOT EN 2015	COÛT NET
De 2000 à 3000 euros	110 €	73 €	37 €
De 3001 à 4000 euros	150 €	100 €	50 €
De 4001 à 5000 euros	210 €	140 €	70 €
De 5001 à 6000 euros	260 €	173 €	87 €
Au delà de 6000 euros	300 €	200 €	100 €

COTISATION ANNUELLE : 90 euros – (Coût net : 30 €)

- ✓ Pour la première année d'adhésion au syndicat
- ✓ **Pour les agents de moins de 35 ans**
- ✓ Pour les retraités, les agents en disponibilité ou détachement

Les cotisations représentant la seule ressource du syndicat, elles sont à verser **si possible** dès le début de l'année.

Le SNICAC vous rappelle que **la cotisation comprend également une assurance juridique couvrant vos litiges éventuels avec l'administration dans le cadre de votre activité professionnelle.**

Par ailleurs une attestation fiscale vous sera transmise par le trésorier début 2015 pour joindre à votre déclaration des revenus 2014. Les 2/3 de votre cotisation seront ainsi déduits de votre impôt sur les revenus de 2014.

